

Les filières REP en Île-de-France en 2011

Tous les ans, l'ORDIF réalise une enquête sur la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) pris en charge dans le cadre du service public francilien. Parallèlement à cette enquête, l'ORDIF suit depuis 2007 le développement des filières REP en Île-de-France et leur impact sur la gestion des DMA franciliens.

La filière emballages ménagers

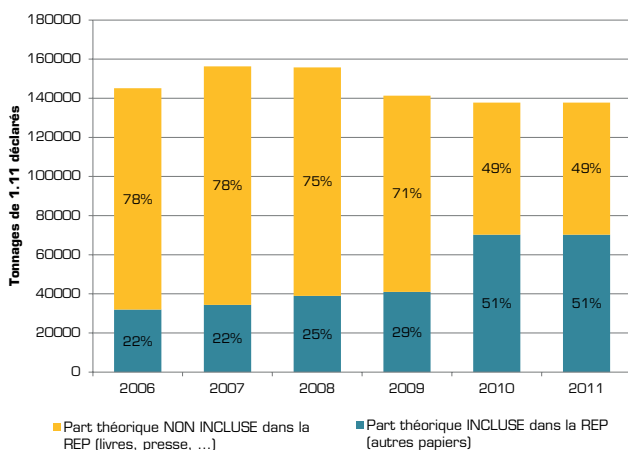
Mise en place au 1^{er} janvier 1993, la filière emballages ménagers couvre l'ensemble des déchets d'emballages ménagers composés d'acier, d'aluminium, de papier/carton, de plastique et de verre, qui sont consommés par les ménages et abandonnés par ceux-ci à ou hors domicile.

D'après l'éco-organisme **Eco-Emballages**, les quantités d'emballages ménagers sortant des centres de tri et orientées chez des repreneurs ont très légèrement progressé sur la région francilienne passant de 36.6 kg/hab en 2008 à 37.2 kg/hab en 2011. Cette augmentation est imputable pour moitié à la hausse des tonnages d'acier extrait de mâchefers et de compost et provient dans une moindre mesure des papiers/cartons. Le taux de recyclage francilien peut être évalué à 52% contre 67% en France en 2011. Pour rappel, le Grenelle de l'Environnement prévoit d'atteindre un taux de recyclage national de 75% en 2012.

La filière papiers graphiques

Instaurée en 2006, la filière papiers graphiques couvre l'ensemble des papiers imprimés, papiers à coller, enveloppes et pochettes postales qui sont émis par des acteurs publics ou privés et qui sont collectés et traités par le service public. Certains papiers graphiques inclus dans

Evolution des quantités de papiers graphiques (catégorie 1.11) Déclarés à EcoFolio en Île-de-France entre 2006 et 2011



le périmètre de la filière sont exemptés de contribution (presse, livres, ou documents de loi émis dans le cadre d'une mission de service public).

Entre 2006 et 2011, les quantités de papiers graphiques (catégorie 1.11) déclarés par les collectivités franciliennes à l'éco-organisme **EcoFolio** ont légèrement diminué passant de 145 000 tonnes à 138 000 tonnes. Deux tendances peuvent être observées au cours de cette période: de 2006 à 2008 les quantités déclarées ont progressé grâce au déploiement de la filière, tandis qu'entre 2008 et 2011 elles ont diminué notamment à cause de la crise qui a fortement impacté l'industrie papetière. 82% des tonnages déclarés ont été recyclés en France (en Seine-Maritime ou dans les Vosges) tandis que les 18% restants ont été traités à l'étranger.

La filière Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

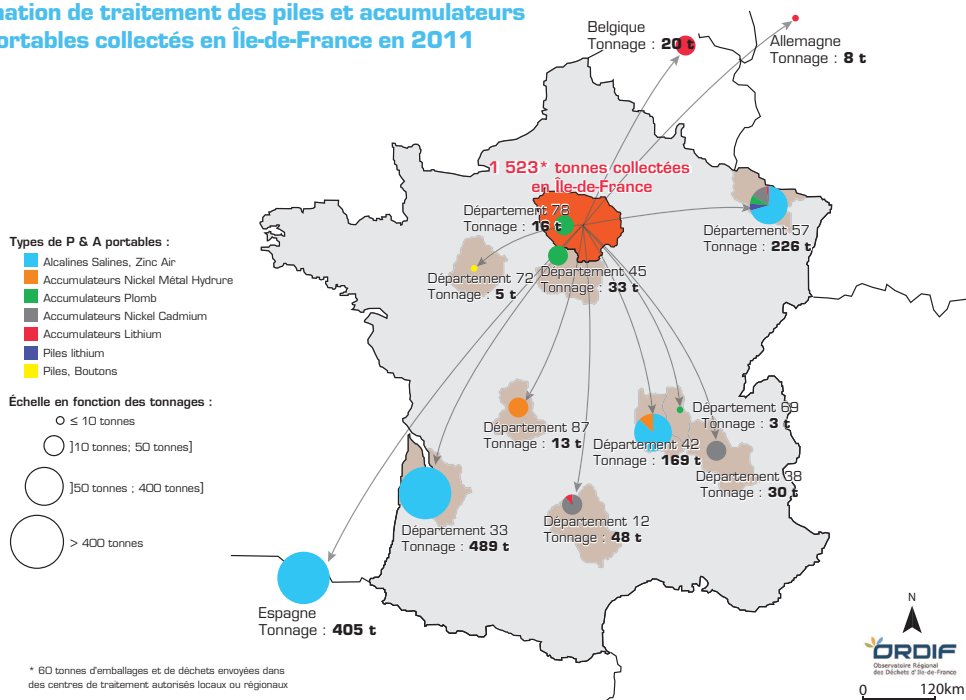
En France, la filière DEEE a été mise en place le 13 août 2005 pour les DEEE professionnels et le 16 novembre 2006 pour les DEEE ménagers. La réglementation en vigueur a été révisée et modifiée par la directive européenne du 4 juillet 2012 qui doit être transposée en droit français d'ici février 2014.

En 2011, les 4 éco-organismes de la filière (**Ecologic, ERP, Eco-systèmes et Récylum**) ont collecté 3.7 kg/hab de DEEE ménagers en Île-de-France contre 6.9 kg/hab en France. Si les quantités collectées ont augmenté depuis la mise en place de la filière (+2 kg/hab environ sur la région entre 2007 et 2011), cette progression s'est ralentie depuis 3 ans et tend même à stagner entre 2010 et 2011. En 2011, 12% des DEEE collectés en Île-de-France ont été traités dans des départements limitrophes non franciliens (3% dans l'Aube et 9% en Eure-et-Loir) et 88% ont été traités directement en Île-de-France.

La filière Piles et Accumulateurs (P&A)

La filière des piles et accumulateurs est encadrée par la directive européenne 2006/66/CE du 6 septembre 2006 qui a été transposée en droit français par le décret 2009-1139 du 22 septembre 2009. Elle couvre 3 catégories de piles et accumulateurs: les P&A portables, les P&A industriels, et les P&A automobiles.

Destination de traitement des piles et accumulateurs portables collectés en Île-de-France en 2011



En 2011, 1 523 tonnes de piles et accumulateurs portables ont été collectées par les 2 éco-organismes **Corepile** et **Screlec** en Île-de-France. Sachant que les tonnages de P&A portables mis sur le marché se sont élevés à 508 g/hab, on peut évaluer le taux de collecte francilien à 25%. Plus d'une tonne sur 4 collectée a été traitée à l'étranger (28%), la principale destination de traitement étant l'Espagne (405 t) et dans une moindre mesure la Belgique (20 t) et l'Allemagne (8 t). En France, le principal site de traitement des P&A portables franciliens se situe en Gironde. Viennent ensuite des sites traitant des quantités moins importantes notamment dans la Loire et la Moselle. Au final, seules 16 tonnes collectées en Île-de-France ont été traitées directement dans la région en 2011.

Méthodologie

Les données présentées dans cette synthèse ont été obtenues auprès des éco-organismes des différentes filières REP qui ont bien voulu transmettre à l'observatoire des éléments d'analyse. Pour la 1ère fois en 2011, l'ORDIF a choisi de présenter ces résultats non plus dans le rapport sur les Déchets Ménagers et Assimilés mais dans un rapport spécifique et dédié aux filières REP.

La filière Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC)

La filière TLC couvre l'ensemble des Textiles usagés, du Linge de maison et des Chaussures des ménages. Les produits équivalents relevant d'une activité professionnelle ne sont pas pris en compte dans le périmètre de la filière.

D'après l'éco-organisme **EcoTLC**, il y a 4055 points de collecte en Île-de-France en mars 2013. Ils sont majoritairement situés dans des conteneurs (3 752 points) et dans une moindre mesure dans des associations (172 points), en déchèteries (111 points), et dans des boutiques (20 points). Il est difficile d'évaluer les quantités de TLC collectées en Île-de-France à cause des nombreux collecteurs existants (la croix rouge, le secours populaire, les petits frères des pauvres, etc.) et des différentes modalités de collecte proposées. D'après les déclarations faites par Le Relais et Ecotextile à l'ORDIF (principaux collecteurs de TLC), 15 800 tonnes de textiles usagés auraient été collectées en 2011 en Île-de-France soit 1.34 kg par francilien. D'après EcoTLC, ce chiffre est probablement sous-estimé et serait plutôt compris entre 20 000 et 25 000 tonnes.

En savoir plus : www.ordif.com

Le document complet : Le rapport filières REP 2011

Deux autres synthèses : Organisation institutionnelle en 2011, La gestion des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France en 2011



Anais BOURBON

Chef de projets Déchets Ménagers et Assimilés, responsabilité des producteurs et environnement
Courriel : a.bourbon@ordif.com